

Interpellation déposée le 12 juin 2025

## Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent

Dans une récente communication, nous apprenions que l'affichage politique libre, jusqu'ici toléré, était désormais interdit.

Outre l'impact que cela peut avoir sur la prochaine votation communale du 29 juin 2025, des précisions sont nécessaires quant aux espaces disponibles pour les prochaines élections ainsi que sur les autres formes de compensation envisagées.

En perspective des élections communales 2026, il appert que le nombre d'espace à disposition, soit environ 220 surfaces, ne sera pas suffisant pour assurer une visibilité correcte à l'ensemble des groupes déposant une liste pour le conseil communal. En effet, si l'on divise les 220 emplacements par le nombre de groupes actuellement représentés au conseil communal on obtient seulement 27 emplacements par entité. Ceci apparaît insuffisant pour fournir une visibilité à chaque groupe, sur l'ensemble du territoire communal.

De plus, certains quartiers ou secteurs de la Ville ne disposent que de très peu d'emplacements d'affichages politiques officielles, ce qui réduit d'autant la visibilité et ne permettra d'assurer que difficilement une disposition équitable des affiches lors des prochaines campagnes.

Enfin, la fin de l'affichage libre influe également sur une diminution de l'information, au sens large, de la tenue de votations ou d'élections. D'autres formes de compensation pourraient ainsi être envisagées comme des annonces dans la presse, l'organisation de débats, etc.

Afin de clarifier la décision de la Municipalité du 5 mai 2025 d'interdire l'affichage libre et l'impact de cette mesure sur les prochaines votations et élections, j'interpelle la Municipalité sur les questions suivantes :

1. Quel est le nombre exact de surfaces actuellement disponibles pour l'affichage politique officiel ?
2. En perspective des élections communales 2026, est-ce qu'une augmentation des surfaces est prévue ?
3. En cas d'augmentation du nombre d'emplacements, combien de nouvelles surfaces sont envisagées, à quel endroit sont-elles prévues et seront-elles pérennes ?
4. Est-ce qu'une disponibilité totale des surfaces d'affichage politique officielle sera assurée pour les élections communales 2026 ?
5. Quelles autres formes de compensation sont envisagées pour palier à la perte de visibilité et d'information ?

Ces précisions sont nécessaires afin d'œuvrer au mieux pour les prochaines votations et élections et rendre attractive la participation aux différents scrutins.

Je remercie la Municipalité et demande des réponses écrites

\* \* \*

Au nom du groupe PLR.Vevey, Sarah Tobler